

LA CROIX COMTESSE

2023



5 juin 2022 - la fête médiévale





Les vœux du Maire

Madame, Monsieur,

Après 2 années de quasi léthargie pour cause de Covid, la vie associative de notre commune a pleinement repris ses activités en 2022.

Le temps fort a bien sûr été la fête médiévale le 5 juin.

Tout le mérite revient à Francette et Luc Descombes qui ont imaginé et conçu cette manifestation. Ils y ont mis du contenu mais aussi et surtout ils ont su fédérer toute une équipe de bénévoles dont le concours a été déterminant pour la réussite de cette grande fête.

Cela va des cuisiniers qui ont pensé et réalisé un repas médiéval à tous ceux qui ont apporté leur temps et leurs forces pour la mise en place de la logistique : montage et démontage des tivolis, des tables et des bancs, décoration du village.

Merci encore pour les recherches historiques, la création d'une signature graphique originale sur les affiches et les flyers qui a su parfaitement identifier la fête et la promouvoir efficacement, avec en plus la création d'une monnaie aux armes de la commune.

Merci aussi pour la mise à disposition du four à pain permettant la cuisson de gouleyantes miches, unanimement appréciées.

Je n'oublie pas non plus le suivi administratif et les comptes à tenir ; lourde tâche de l'ombre mais indispensable.

Bref, tout un village mobilisé pour enfin honorer notre vénérable motte féodale et la réveiller après 12 siècles de sommeil.

Merci encore aux artistes et aux exposants qui ont su illustrer cette journée mémorable et rendre vivante la déambulation qui a accueilli plus de 1100 visiteurs.

Encore Bravo et Merci à l'Amitié Villageoise, à tous ses membres et à l'ensemble des bénévoles, tous costumés.

Deux autres manifestations ont animé notre commune : le 2 août nous avons accueilli une étape des Eurochestreries présentant une troupe de jeunes Croates.

Fin août ce fut un spectacle proposé par les Scènes de Jardins avec pour thème des airs colombiens.

Un tel bilan traduit les efforts d'une commune dynamique et donne à espérer une autre année tout aussi riche en événements.

Un grand merci à tous les photographes pour leur contribution à la réalisation de ce bulletin.

Cette nouvelle année 2023, je vous la souhaite à toutes et à tous aussi heureuse que possible remplie de bonheurs, de joie et de réussite personnelle.

Le Maire,

J. ROUX

en tant que porte-parole des élus du Conseil municipal et des employés communaux renouvelle ses vœux les plus chaleureux pour 2023

Cette année, le bulletin est cofinancé par le budget communal et le comité des fêtes « Amitié Villageoise »

la commune en 2022

NAISSANCES	CARPENTIER Chloé Françoise Lou-Ann Florence le 31 janvier à Niort PETRIS Lina Loryana Jessika le 7 février à Saintes ELOY Valentina Violette le 4 octobre à Saintes	
BAPTÊMES RÉPUBLICAINS	COUTIN Lya baptisée le 28 mai JEANPIERRE Axelle baptisée le 6 août	
MARIAGE	NÉANT	
DÉCÈS	GABORIAUD Philippe Jacques le 20 mars à La Croix Comtesse SAVARY Louis le 25 mai à Beauvoir sur Niort MIGEON Jean-Pierre Abel Robert le 9 août à La Croix Comtesse ROUSE Derek Patrick le 30 août à Brieuil sur Chizé	

Accord a été donné pour la publication de l'Etat-Civil ci-dessus

Bienvenue aux nouveaux habitants

LE BOURG

Rue des chaumes

- MAISSANT Céline au 14
- Passée de l'église
- LEBRUN Alexandre et Emilie au 8

LA LIGNATE

Rue du puits

- FRELY Maryane au 1
- Chemin des diligences
- DRAGONI Pierre et Sylvie au 11

A ce jour, une maison est en cours de construction et d'autres ont été vendues récemment. Nous attendons les nouveaux habitants.

Bienvenue à M Denis DRIEUX et à Mme Catherine JOLIT dans leur nouvelle maison du 7 rue de La Lignate.



INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR DANS LA SALLE COMMUNALE



La commune a acheté un défibrillateur automatique externe auprès de l'entreprise Locacoœur et a invité les conseillers municipaux, les agents communaux et les bénévoles de l'Amitié Villageoise à suivre une formation.

L'appareil est installé dans les sanitaires publics de la salle communale pour être toujours accessible.





Location de la salle communale



TARIFS	Habitants commune	Hors commune
ÉTÉ	125 €	170 €
HIVER	155 €	200 €

**Tarifs en vigueur au
1er janvier 2023**

Renseignement et réservation auprès de
Vincent Gindrau 06 34 54 30 12 ou la Mairie 05 46 24 60 52

Nos entreprises

AUTOKOSMEO
ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE

JOAKIM BRISSEAU
32 RUE DE L'AMITIE 17330 LA CROIX-COMTESSE
06.10.83.07.61

Nettoyage tous véhicules
Petits travaux d'entretien et de bricolage à domicile



NADIA BROCANTE

Débaras, Suite de succession, maison, grenier, garage, magasin
Achats Cristal, Pâte de verre, Bronze, Jouets, Véhicules ancien

**Jean-Pierre et Nadia
MICHAUD-RACAULT**
2 rue des chaumes
LA CROIX COMTESSE
06.82.42.00.34

06.68.37.62.79 OU
07.61.43.03.70

L'Idéal

Carrelage Neuf
Maçonnerie Rénovation

MOIZANT Magali - MERCIER Gaëtan
Lideal.cm@outlook.fr
3 rue de l'amitié - LA CROIX COMTESSE

Entreprise de maçonnerie
Mathieu AUBERT
6 rue de La Lignate
LA CROIX COMTESSE - 06.70.39.63.00

A votre service pour débarrasser
locaux, maison, grange, grenier
Thierry GUYOT - 21 rue de l'amitié
LA CROIX COMTESSE - 05.46.26.41.17

AMCC GAGNER

Frédéric Schertz



Z.I. Les Essarts
17330 La Croix-Comtesse
amcc.gagner@sfr.fr

05 46 26 61 06 - 06 81 75 04 82

Maçonnerie
Couverture
Rénovation
Bâti ancien

Réparation machines /équipements mécaniques
Laurent TIBONE
86 chemin des diligences - ZA Les Essarts
LA CROIX COMTESSE





INFO

MAIRIE DE LA CROIX COMTESSE

Secrétariat ouvert le lundi et le jeudi de 14 h à 18 h
05 46 24 60 52 - mairie@lacroixcomtesse.fr

Jacques ROUX Maire 06 88 31 69 29

Vincent GINDRAU 06 34 54 30 12 et Maryse BOUSSEAU 06 85 21 12 29 Adjoints



www.lacroixcomtesse.fr

➔ **VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ**
55 rue Michel Texier - 17400 ST JEAN D'ANGELY
Accueil 05 46 33 24 77 - www.valsdesaintonge.fr

✓ Sous-Préfecture St Jean d'Angély 05 46 32 24 87
✓ Député : Jean-Philippe ARDOUIN 09 61 67 03 76
✓ Conseillers Départementaux :
Jean-Claude GODINEAU et Caroline ALOË

➤ RESE 05 46 93 19 19
➤ ENEDIS Urgence dépannage 09 72 67 50 17

➤ SAMU 15

➤ POLICE 17

➤ POMPIERS 18

➤ APPEL URGENCE EUROPÉEN 112

➤ DROGUE, ALCOOL, TABAC 0800 23 13 13

➤ SAMU SOCIAL 115

➤ ENFANCE EN DANGER 119

➤ VIOLENCES AUX FEMMES 3919

◆ NON AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE 3020

◆ CYBER HARCÈLEMENT 3018



URGENCE

Médecins 05 46 27 55 20 **Nuit, week end, jours fériés**

Doctolib RDV médecin ou dentiste

SOS Médecins 3624

Centre antipoison 05 56 96 40 80



Pharmacie de garde : 3237 ou www.3237.fr

Pharmacie Villeneuve 05 46 24 64 27

Loulay 05 46 33 80 31

CABINETS MÉDICAUX

• Villeneuve la Comtesse 05 46 24 64 30
DENTISTES - INFIRMIERS - OSTÉOPATHE

• Loulay
Dr Marcelot 06 49 57 69 34
Dr Migaud 06 62 63 08 09

• Bernay St Martin
Dr Aucher 05 46 33 83 46



MICRO CRECHE

Multi-accueil « Les Mini-Pousses »

26 rue de Saintonge 17330 Saint-Félix

09 60 04 89 71 multiaccueil-stfelix@valsdesaintonge.fr



GENDARMERIE 05 46 33 10 01

Sur RDV à Loulay

Sans RDV à Aulnay : du lundi au samedi de 14 h à 18 h

Cob.aulnay@gendarmerie.interieur.gouv.fr

GROUPE SCOLAIRE DE VILLENEUVE LA COMTESSE



➤ Ecole maternelle : 05 46 24 60 37

➤ Ecole primaire : 05 46 24 60 36

■ Accueil périscolaire : 7 h 30/8 h 45 et 16 h 30/18 h 30

COLLEGE DE LOULAY 05 46 33 80 47

CENTRE DE LOISIRS LOULAY 05 46 33 83 11

PISCINE DE LOULAY 05 46 33 80 18

SERVICES SOCIAUX

➔ **Association Entraide Solidarité**
Rue du Fief Braud (à côté du gymnase à Loulay)

Vêtements : vendredi de 14 h à 17 h

Banque alimentaire (dossier à retirer en mairie)



➔ **Aide à Domicile en Milieu Rural - 47 rue St Jean à Loulay**
05 46 33 95 94 (aide ménagère, aide familiale, portage de repas, garde de nuit, garde de jour)

➔ **Direction Territoriale Action Sociale**
Accueil mairie de Villeneuve la Comtesse
sur rendez-vous au 05 46 26 29 41

➔ **Mission Locale (jeunes de 16 à 25 ans)**
Accueil mairie de Loulay
sur rendez-vous au 05 46 59 00 39



BIBLIOTHEQUE

À Villeneuve la Comtesse - 1 place Charles de Gaulle
(derrière la poste et l'église)

05 46 24 09 77 bibjeanherve@orange.fr

LA POSTE

LOULAY

lundi au vendredi 9 h/11 h 30 - samedi 9 h 15/11 h 45

VILLENEUVE LA COMTESSE

lundi au samedi 9 h 20/12 h

horaires sur « la poste.fr » - **Infos au 3631**



L'année 2022

Dans le précédent bulletin, la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021, n'a pas pu être insérée en raison des délais d'impression.

Nous vous en communiquons la teneur dans le présent document.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021



PRÉSENTS : MM ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, DESCOMBES Luc, GUIBERT Jean-François, MMES BOUSSEAU Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle,
ABSENTS EXCUSÉS : DREAN Stéphane, donne pouvoir à BOUSSEAU Maryse
BLED David donne pouvoir à ROUX Jacques
GUYOT Thierry, donne pouvoir à GINDRAU Vincent
LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc

N°01- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER POUR AJOUTER UNE COMPETENCE, AU TITRE DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES, RELATIVE A LA MAITRISE DE LA DEMANDE D' ENERGIE ET DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER (Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime) a décidé de modifier ses statuts afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques, à savoir :

A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat.

N°02- DELIBERATION RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1607h)

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité
- Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :
- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient parfois d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents.

Le Conseil, à l'unanimité adopte la proposition du maire et les modalités proposées ci-dessous. Elles prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022
A cette même date, les délibérations des relatives au temps de travail sont abrogées.

- **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35 H par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut-être arrondi à la demi-journée supérieure)

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

- **Détermination du (ou des) cycle(s) de travail**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle (ou des cycles) de travail au sein des services de la commune est fixée comme suit :

**Les services techniques :*

Les agents des services techniques dont l'activité est liée aux conditions climatiques seront soumis à un cycle de travail annuel de 2 périodes. La période hivernale du 1^{er} octobre au 31 mars au cours de laquelle ils effectueront 30h hebdomadaire et la période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre au cours de laquelle ils effectueront 40h (ce qui correspond à une moyenne annuelle de 35h/hebdo...

**Les services administratifs :*

Les agents des services administratifs seront soumis au cycle de travail hebdomadaire suivant : 35 heures sur 5 jours ou semaine à 35 heures sur 4 jours semaine.

La durée quotidienne sera de 7h chaque jour ou : 2 jours à 5 heures 30 et 3 jours à 8 heures...), les durées quotidiennes de travail étant identiques chaque jour (soit 7 heures pour une durée de travail à 35h).

- **Journée de solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée :

- Lors d'un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1^{er} mai) exemple : le lundi de la pentecôte
- Par toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

N° 03- PRÉSENTATION DES CANDIDATS POSTE ATT AVANT DECISION

Le Maire indique au Conseil Municipal :

- Que Monsieur Cyril PORTRAIT a fait part de sa décision de démissionner au 28 février 2022.
- Que le Contrat Unique d'Insertion de Mr Philippe SOULARD prend fin au 15 mars 2022.

Il indique qu'il a reçu 14 offres d'emploi suite aux démarches effectuées par la commune pour recruter un agent technique territorial. Après présentation du Maire, des candidatures retenues et échanges avec le Conseil Municipal.

Monsieur MADASSAMY Gérald est retenu pour pourvoir à ce poste car son profil correspond aux besoins de la Commune.

Le Maire est autorisé à signer l'arrêté correspondant et le Contrat à Durée Déterminée.

N° 04- PRÉPARATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 8 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal décide d'organiser la cérémonie des vœux du Maire le samedi 08 janvier 2022. Les agents partant à la retraite, ou muté, ou en fin de contrat seront honorés.

Les successeurs seront présentés à cette occasion.



Repas Rougail

FEVRIER

Jean-Marc, Yohann, Marie sont heureux de nous faire partager les recettes de leurs chères îles (La Réunion, La Guadeloupe, Maurice) lors de ce rougail qui s'est déroulé dans une ambiance festive et des plus colorée et animée.

Merci à tous les bénévoles et aux participants.



Réglage des spots autour de l'église par le SDEER en présence du conseil municipal.



26 FEVRIER

Voeux, départs et arrivées

Préparation
du buffet.



Merci à Christine, Brigitte et Cyril pour les services rendus.

Tous nos vœux de bienvenue à Ingrid, secrétaire de mairie et à Gerall, agent d'entretien.



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022



PRÉSENTS : GUYOT Thierry, GINDRAU Vincent, DESCOMBES Luc, GUIBERT Jean -François, BLED Dayid, BOUSSEAU Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle,

ABSENTS EXCUSES : DRÉAN Stéphane, donne pouvoir à BOUSSEAU Maryse

ROUX Jacques, donne pouvoir à GINDRAU Vincent

LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc

N° 01- PLANNING BUREAU DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 10 ET 24 AVRIL 2022

Le Maire et le Conseil Municipal décide du planning des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote concernant les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 comme suit :

De 8 h à 11 h : GUIBERT Jean-François, SISAHAYE Germaine, GINDRAU Vincent

De 11 h à 13 h : DESCOMBES Luc, LEGEAI Véronique, ROUX Jacques

De 13 h à 16 h : PLOQUIN Emmanuelle, GUYOT Thierry, BOUSSEAU Maryse

De 16 h à 19 h : BLED David, DRÉAN Stéphane, ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, BOUSSEAU Maryse.

N° 02- FETE MEDIEVALE DU 5 JUIN 2022

Le Conseil Municipal après exposé, prévoit une subvention de 1 000 € à l'Amitié Villageoise en cas de déficit, lors du vote des subventions 2022.

N° 03- FORMATION DEFIBRILLATEUR

Le 12 avril à 14 h30 est prévue dans la salle communale une formation concernant l'utilisation du défibrillateur.

Les Conseillers suivants seront présents : Jacques ROUX, Luc DESCOMBES, Vincent GINDRAU, Thierry GUYOT, David BLED, Jean-François GUIBERT ainsi que l'agent technique Gérald MADASSAMY et la secrétaire de Mairie Ingrid LAZOU. Des bénévoles du Comité des Fêtes l'Amitié Villageoise sont aussi conviés.

N° 04- FORMATION DES ELUS

Différents élus vont s'inscrire à des formations :

- Comprendre le statut de l'élu : Emmanuelle PLOQUIN, Vincent GINDRAU et Germaine SISAHAYE
- Le Budget : Emmanuelle PLOQUIN et Germaine SISAHAYE (selon la date)

N° 05-QUESTIONS DIVERSES

- Les votes du CA 2021 et du BP 2022 auront lieu le jeudi 31 mars 2022
- L'alarme anti-intrusion : le Conseil Municipal accepte la proposition de location du matériel pour 30,50 € HT/ mois + 179.00 € HT de frais d'installation sur 60 mois
- Le Conseil Municipal se montre favorable à la demande d'un enfant du village de se réunir avec des autres enfants de la commune dans un local communal. Une réunion sera organisée en présence des parents pendant les vacances de pâques (à 18 h 30)

➡ Une seule famille ayant fait l'effort de se rendre à l'invitation, le projet est annulé.

- Compte rendu de la réunion du SIVU du 21 mars.
- Info du décès de Mr Gaboriaud et évocation du manque de médecin pour constater le décès.



Magnifique coucher de soleil
immortalisé par M. Maurice Dubois
depuis la cour de sa maison.

MARS

Bal



Le rendez-vous dansant du printemps suivi par le traditionnel souper.



La fibre arrive.

Quel slogan !

L'opérateur mobile Orange s'est installé pour la journée sur le parking de la salle communale avec son camion-vitrine pour apporter des informations aux habitants sur la fibre optique (éligibilité, raccordement, conditions d'installation...).

Malgré la signature de contrats et la prise de rendez-vous, il y aura de nombreuses péripéties avant d'obtenir le précieux sésame.



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

PRÉSENTS : ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, DRÉAN Stéphane, BLED David DESCOMBES Luc, GUYOT Thierry, BQUSSEAU Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle,

ABSENTS EXCUSÉS : GUIBERT Jean-François donne pouvoir à ROUX Jacques
LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc



N° 01 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ
49 460,70 €	27 953,78 €	49 460,70 €	11 279,09 €
RESTES A REALISER	0 €	RESTES A REALISER	0 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ
243 666,28 €	121 310,64 €	243 666,28 €	250 845,13 €
RESTES A REALISER	0 €	RESTES A REALISER	0 €

Résultat de Clôture de l'exercice :

Investissement : -16 682.69 €
 Fonctionnement : 129 534.49 €

Résultat global : 112 851.80 €

N° 02-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur.

N° 03-AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	129 534.49 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	16 682.69 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	112 851.80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	16 682.69 €

N° 04-VOTE DES TAUX 2022

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

Ils seront donc les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti 18,54 % TFPB Départemental 21.50 % soit 40.04 %
 Taxe sur le foncier non bâti 52,30 %

N° 05-VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Donneurs de sang	50 €	Donneurs de sang	50 €
ADMR Loulay	50 €	ADMR Loulay	50 €
Lutte contre le cancer	50 €	Lutte contre le cancer	50 €
Espoirs Hauts Vals de Saintonge	50 €	Espoirs Hauts Vals de Saintonge	50 €
Taekonkido	50 €	Taekonkido	50 €
Judo club plaine Courance	50 €	Judo club plaine Courance	50 €
APE Ecole Villeneuve séjour Lathus	330 €	Association Union Musique de Beauvoir/Niort	50 €
Scènes de jardins	300 €		
L'Amitié Villageoise	1 000 €		
Soit un total de 1 930 € pour 2022		Soit un total de 350 € pour 2021 non versés	

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2022 pour un montant global de 2 280 € qui seront inscrites au Budget Primitif.

N° 06-VOTE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2022

Travaux d'assainissement La Lignate	10 000.00 €	Défibillateur	576.00 €
Matériel atelier	1 500.00 €	Travaux SDEER	7 872.10 €
Voirie communale	16 000 .00€	Panneaux touristiques	1 000.00 €

N° 07-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
250 575, 80 €	250 575,80 €	84 011,41 €	84 011,41 €

N° 08- ALARME ANTI-INTRUSION - IMPLANTATION ET LOCATION MENSUELLE DU MATÉRIEL

le Conseil Municipal :

- décide de souscrire un contrat de location avec la Société OPTI SÉCURITÉ pour l'acquisition d'une alarme anti-intrusion à l'intérieur de l'atelier communal pour un montant de 179 € HT soit 214,80 € TTC
- accepte la location mensuelle une alarme anti-intrusion, à la Société OPTI SÉCURITÉ pour un montant de 30.50 € HT soit 36.60 € TTC

AVRIL



Cabaret Le Grain d'Folie

Une belle sortie au Cabaret Grain d'folie qui a ravi les participants venus pour se distraire dans une ambiance festive.



1ER VOTE

Lisa et Stella sont majeures.

Lors des élections d'avril 2022, elles ont pu exercer pour la 1ère fois leur droit de vote.

Bravo mesdemoiselles pour votre esprit civique !



MAI

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 en présence des élus, des porte-drapeaux, d'une délégation des pompiers de Loulay-Villeneuve, d'Henri le trompettiste et de Jacques le batteur.



MAI



Le crucicomtesse Laurent Reveillaud, de la société Eiffage, supervise la mise en lumière de l'église et de ses abords soutenus et subventionnés à hauteur de 50 % par le SDEER. Le montant à payer par la commune sur 5 ans s'élève à 6 676,13 €.

Merci à lui pour sa contribution bénévole à la finition des travaux.



La fête des voisins



C'est avec plaisir que nous constatons un regain d'intérêt par la population pour la fête des voisins. Ce rendez-vous annuel permet aux habitants de se rencontrer, de tisser des liens amicaux et de participer à la vie de la commune. Au 26 mai pour l'édition 2023 ! Merci à tous !



buffets préparés par les participants

Fête médiévale du 5 juin



Les préparatifs

Préparation des mange-debout



Repérage du parcours de déambulation



Fabrication des costumes, des blasons



Mise en place des tivolis sur la motte
et le réconfort après l'effort



Le four à pain bientôt opérationnel



Accueil des élèves de l'école
primaire de Loulay par le Maire





Accueil des enfants du centre de loisirs



Installation de la signalétique



Préparation des entrées



Préparation de l'Hypocras



Mise en place du château



Cuisson des gâteaux



Installation du bar



Départ pour la mise en place des fanions dans les rues



Installation des fanions et des chevaliers



Installation des bancs et finitions sous les tivois



Interview de France Bleu La Rochelle le matin de la fête



Pose des panneaux signalant les monuments 18

Le jour J

Oyé-Oyé Chers visiteurs,
Vous entrez dans l'univers
de notre FÊTE
à La Croix Comtesse.
Grâce à sa Motte Féodale,
l'Amitié Villageoise
a souhaité créer l'événement
et vous distraire
en vous transportant
au MOYEN ÂGE.



Les bénévoles superbement costumés



Grisou le jard et Jacques le dresseur d'oies



Cette fête de village
«MÉDIÉVALE» vous emmène :
à vous balader autour du village
(à pieds ou en calèche)
où des panneaux vous feront
découvrir la vie de l'époque,
à rencontrer des artisans qui vous
séduiront par leurs pratiques
encore bien vivantes,
à jouer à une chasse au trésor et
à délivrer la princesse prisonnière
du château.





L'entrée du « château ». Merci Valérie !



Clic clac une photo-souvenir

Des visiteurs venus de la Vienne



L'octroi, passage obligatoire

Merci Bernay !



Le sculpteur



Les vanniers



L'apicultrice



La troupe de St Martin de Bernegoue



Le forgeron



L'attaque du château



La « princesse » est délivrée



Danielle et Rolande les fidèles



Les armes du Moyen-Age



Combats et danses sur la motte



Danses par la troupe de St Mandé/Brédoire



Les fileuses



Le Foyer Rural de St Mandé sur Brédoire



Promenade en carriole



Le Musée de l'école publique de Vergné



Remise des diplômes après la chasse au trésor



Les jeux en bois



Le Baudet du Poitou



Les « faux-monnayeurs »



La maquilleuse



Les dentellières



Le potier



Le sculpteur sur bois

**Le four
fabrication et vente de pain**



**Les légumes
dans la poêlonne**



Us et Coutumes au Moyen âge
LA TABLE
Pour l'épate

La puissance sociale se démontre par la table : mets luxueux et à profusion. Un festin comporte plusieurs services et chaque service comprend plusieurs plats. Mais tout le monde ne mange pas la même chose : chaque convive ne touche qu'aux plats que l'on pose devant lui. Le plan de table est donc généralement très étudié.



Hierarchie des aliments
Les philosophes jugent de la qualité des biens naturels en fonction de leur proximité avec DIEU. La dignité des aliments est par conséquent une question de hauteur : Les légumes élevés méritent donc, à consommer les « racines », carottes, raves, oignons, bonis pour les pauvres. Les fruits de qualité sont les fruits, qui poussent dans les arbres, et les volailles.




Découpe des cochons de lait



La taverne



Le banquet festif





Les spectateurs



Les loups



Spectacle de feu réalisé par
« les traditions médiévales » de St Martin de Bernegoue



Ce 5 juin 2022, tant appréhendé, fut une très grande réussite. Ma première impression est que sans l'effort consenti par les bénévoles et la pugnacité de ses décideurs, cette fête n'aurait pas eu lieu.

Le peu d'informations négatives remontées démontre la foi que toutes et tous avons mis dans ce projet.

Un fait corrobore notre succès, la journée du patrimoine du château de Villeneuve qui a suivi et qui fut également un succès, auquel nous avons participé, a démontré l'importance du passé.

Un pays qui ignore son passé est un pays sans avenir. Félicitations à toutes et tous



Maurice DUBOIS - SADAIN

Ces 2 années de préparatifs et le jour de la Fête Médiévale ont été un ensemble de moments très conviviaux, une "belle aventure humaine" puisqu'on s'est vu très souvent, on a construit un projet avec les idées des uns et des autres, il y a eu des moments de doute mais avec le soutien de chacun, nous avons pu offrir au public et à nous, bénévoles, une formidable journée. Vivement la 2ème édition.

Emmanuelle PLOQUIN



Cette fête médiévale est l'aboutissement de plus de 20 ans d'espoirs et de luttes pour que la commune acquière la motte autour de laquelle notre village s'est construit.

C'est le « cœur originel du village ».

Merci à ceux qui ont pensé, réalisé cette journée mémorable du 5 juin 2022 et fédéré toute une équipe.

Merci à tous les bénévoles.

Maryse BOUSSEAU



Nous sommes ravis d'avoir pu organiser un tel événement avec le soutien du maire, des crucicomtessins et surtout de la participation active des 40 bénévoles.

Un franc succès à renouveler.

Merci à tous

Francette et Luc DESCOMBES





Nous avons passé une journée extraordinaire.

J'ai été fière d'avoir fait partie de l'organisation mais surtout d'avoir aussi fédéré les nouveaux habitants de la commune à nous aider pour la préparation de cette journée.

Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur confiance et leur soutien car nous aurons besoin d'eux à l'avenir si nous voulons refaire ce type d'événement.

J'ai été comblée de voir le bonheur dans les yeux des enfants venus nombreux sur cette journée à thème : rire, apprendre, se déguiser, danser, chanter et bien manger, c'est le cœur de notre action à l'Amitié Villageoise et je crois que nous avons réussi.

Maud MALVOISIN

Si l'année 2022 fut fertile en événements festifs à La Croix Comtesse, il en est un qui a marqué tout particulièrement les esprits et c'est bien sûr : « La Fête Médiévale » du mois de juin.

Gageure qu'était ce projet. Même les auteurs osaient à peine y croire. Relever ce défi n'était pourtant pas pour nous déplaire et ce fut même un moteur pour les bénévoles qui furent nombreux à préparer l'événement. Le courage et le dévouement de tous furent l'essence même de cette réussite.

Plus de 1000 entrées avec des visiteurs heureux et satisfaits, nous ne demandons rien de plus.

L'équipe du projet a tout donné pour honorer notre village, bien qu'exténuée, elle en fut heureuse et pense déjà à une réédition.

Anne-Marie LHOSTE et Gérard GRANDJEAN



Cette première fête médiévale à La Croix Comtesse fut une réussite et n'oublions pas de saluer l'enthousiasme et de remercier les bénévoles qui ont beaucoup donné.

Bien à tous.

Françoise DAVY



Jean-Marie ROLLAND
Président de l'Amitié Villageoise

L'année 2022, riche en animations organisées par "l'Amitié Villageoise", s'achève.

Lors de la fête médiévale, plus de 1000 personnes ont circulé dans les rues à la découverte de notre patrimoine.

Les Eurochestreries, les Scènes de Jardins auxquelles nous avons participé ainsi que toutes nos manifestations ont suscité un réel engouement. Nous nous en réjouissons.

" Il fait bon vivre à la campagne surtout à la Croix Comtesse "

- Merci à tous les bénévoles qui sont venus apporter leurs concours
- Merci à tous les visiteurs et à tous les participants
- Merci à tous les habitants, aux nouveaux résidents, au conseil municipal et aux membres de l'Amitié Villageoise

Juin 2024 : Prochaine grande Fête du village

Nous comptons sur vous !

La fête médiévale ! Une belle aventure ! Lors de la préparation, de bons moments partagés ensemble puis le jour J, la découverte du village, de la motte, des anciens métiers, des us et coutumes, etc... un grand moment de convivialité aussi bien lors de l'après-midi que lors du repas.

Un appel est lancé à tous ceux qui voudraient nous rejoindre pour la fête de 2024 !

Claudine JULIEN/SCHVARTZ



Se protéger, se retrouver, de tous temps les communautés villageoises ont construit des lieux pour se réunir, se protéger et se défendre : l'union des villageois faisait force .

Autour de ce site millénaire, une motte féodale, notre communauté a su créer l'évènement rassembleur faisant lien, il a capté nos énergies, nos passions et permis ce moment de partage et de force.

Ensemble nous avons créé, travaillé et ensemble nous avons été plus forts que le pessimisme ambiant.

Nous avons rassemblé et fait l'EVENTEMENT ce 5 juin 2022 à la Croix Comtesse.

Etre ensemble voilà ce qui nous permet de mieux vivre, de faire la Fête. Avec cette réussite nous pouvons envisager une autre fête médiévale et rassembler encore plus pour la joie de tous petits et grands.

Gilles et Evelyne GARNIER



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022



PRÉSENTS : ROUX Jacques, GUIBERT Jean-François, DESCOMBES Luc, GUYOT Thierry, BOUSSEAU Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle,
ABSENTS EXCUSÉS : GINDRAU Vincent donne pouvoir à ROUX Jacques
LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc
DREAN Stéphane,
ABSENT : BLED David

N° 01-DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE -3500 HABITANTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique de la commune de LA CROIX COMTESSE

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de LA CROIX COMTESSE afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le conseil retient la proposition du Maire de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité papier par affichage dans les panneaux situés :

- A la Mairie et A la Lignate (Route Nationale)

N° 02-ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGEE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Considérant l'avis favorable du comptable du SGC de Saint Jean d'Angély en date du 24 juin 2022,

Le conseil municipal adopte la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 et autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de LA CROIX COMTESSE.

N° 03-PRESTATION DE SCHEMA DECI (Défense Extérieure Incendie)

CONSIDÉRANT que la Rese, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

CONSIDÉRANT que les tarifs des prestations de schéma et contrôle DECI de la Rese ont été présentés et votés lors du dernier comité syndical par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Le conseil municipal DÉCIDE de confier le schéma communal DECI de la commune à la Rese, au regard des engagements de celle-ci.

24 JUILLET

Méchoui



Encore un succès pour ce 45ème méchoui (depuis 1977, il en manque un, de la faute au Covid)



Dons des habitants



Auvent offert par M. et Mme Jacques Chapacou

Don d'une trentaine de tables « bistrot » par M. et Mme Gilles Garnier

Merci à tous ces généreux donateurs !



Escalier rétractable offert par M. et Mme Max Grignon



AOUT



Le conseil municipal ayant accepté d'être partenaire de la 33^{ème} édition des Eurochestries, c'est avec une grande joie que nous avons accueilli le 2 août l'orchestre de tamburas « Batorek » d'Osijek en Croatie.

Après une présentation de la commune par le Maire, la trentaine de jeunes musiciens et leurs accompagnateurs ont dégusté et apprécié le dîner préparé par les bénévoles de l'Ami-tié Villageoise.

AOUT



Le très nombreux public a été conquis par le programme musical. Nous garderons un excellent souvenir de cette journée riche en émotions qui nous a permis de rencontrer et d'échanger avec nos amis croates, notamment avec la guide interprète et le chef de chœur. Merci à tous.

Le conseil municipal a chargé le Maire d'envoyer un bulletin de pré-réservation pour 2023.



AOUT



A l'occasion des 20 ans des « Scènes de Jardins », nous avons accueilli, le 20 août, les Gabachas de la Cumbia sur le site de la motte féodale.

Ces 7 musiciennes, débordantes d'énergie, ont interprété des musiques de Colombie.

Un public nombreux et enthousiaste : en un mot, une belle soirée !

Du 29 AOUT AU 3 SEPTEMBRE



Le Luberon



Agréable séjour à Apt qui a permis aux 49 participants de découvrir une très belle région, ses villages et les produits du terroir.



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022



PRÉSENTS : MM ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, BLED David, DESCOMBES Luc, GUYOT Thierry, GUIBERT Jean-François, DRÉAN Stéphane, MMES BOUSSEAU Maryse, SISAHAYE Germaine, PLOQUIN Emmanuelle,
ABSENTS EXCUSÉS : LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc

N° 01- DM01 AU BUDGET - CAUTION LOGEMENT

Le Maire indique que suite au départ de la locataire au 1^{er} septembre 2022 de notre logement communal, il convient de lui restituer la caution versée lors de l'entrée dans le logement et par conséquent faire une décision modificative au budget.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer la décision modificative n° 01 suivante :

au compte 165 = 473.42 €

au compte 2152 (op. 149) = 473.42 €

N° 02- INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT - FIXATION DU TAUX ET INSTITUTION D'EXONERATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'instituer la Taxe d'Aménagement et de fixer son taux à 1 % sur le Territoire de LA CROIX COMTESSE (Taux de droit commun).

Décide de ne pas exonérer les locaux sur l'ensemble du territoire de LA CROIX COMTESSE.

Décide de porter à 2 000 € la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

N° 03- DON DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE.

Mr et Mme Jean-François GUIBERT domiciliés 4 Impasse de l'église à LA CROIX COMTESSE, souhaitent faire le don des parcelles cadastrées B 737 d'une contenance de 39 m², B 738 d'une contenance de 23 m², B 739 d'une contenance de 6 m² et ZB 118 d'une contenance de 30 m² leur appartenant.

Mr Jean GUIBERT domicilié 2 Impasse de l'Eglise à LA CROIX COMTESSE et Mme Marilynne GUIBERT épouse PIQUEREAU, domiciliée 9 Chemin des Justices à ST JEAN D ANGELY font le don d'une bande de terrain leur appartenant Chemin du Cimetière de la parcelle cadastrée B 575A d'une contenance de 43 m².

Mr Tony COUDREAU domicilié 10 Rue de la Petite Courbe à AYTRÉ et Mme Laetitia SIMONNOT domiciliée 10 Rue des Douves à LA CROIX COMTESSE, souhaitent faire le don d'une bande du terrain Passée des Noyers de la parcelle cadastrée B 741 (anciennement B 322B) d'une contenance de 38 m².

Mme Isabelle DESCOMBES épouse DUBOIS domiciliée 5T Mail PB Pigeonnier à ANGOULINS souhaite faire le don d'une bande du terrain de la parcelle cadastrée B2 631 d'une contenance de 27 m².

Mr Alain DESCOMBES domicilié 19 Rue de Gascogne à GARIDECH souhaite faire le don d'une bande du terrain de la parcelle cadastrée B2 629 d'une contenance de 18 m².

Tous les frais liés à l'intervention d'un géomètre et d'un notaire seront pris en charge par la Commune de LA CROIX COMTESSE.

Ces bandes de terrain seront cédées gracieusement à la Commune de LA CROIX COMTESSE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la donation des parcelles référencées ci-dessus,
- PRECISE que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la Commune,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.

N° 04- AMENAGEMENT DU LOCAL COMMUNAL 15 RUE DE L'AMITIE OCCUPE PAR L'AMITIE VILLAGEOISE

Le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un compteur électrique dans le cadre de l'aménagement du local communal situé 15 rue de l'Amitié servant de dépôt à l'Amitié Villageoise.

N° 05 - QUESTIONS DIVERSES

- Mise en service d'un compteur sous le hangar Centre Bourg : Le devis des Ets BARBAUD pour la tranchée serait de 600 € et l'installation du compteur de 1 200 €.
- La salle des fêtes sera fermée pour l'aménagement de la cuisine du 20 novembre au 12 décembre 2022. Le coût des travaux se monterait à environ 1 000 €.
- Sobriété énergétique : Le Conseil Municipal décide de maintenir les horaires de l'éclairage public : extinction à 23 h et remise en service à 6 h.
- Le Tombereau : Mr Thierry Guyot propose de passer un produit sur le bois pour protéger et repeindre par la suite. Le tombereau sera entreposé sous le hangar du Centre Bourg.
- Mme Monique Vallet/Savary fait don à la commune d'un char à bancs, Mr Thierry Guyot offre une char-ruie et une houe.
- Le Maire fait part de la nécessité de nommer un DPO pour le site internet dans l'attente d'une réflexion ultérieure.
- La porte du WC handicapé a été endommagée dans les toilettes publiques de la salle communale.
- Le panneau de la Motte sera déplacé sur le mur à droite en rentrant sur le terrain.



M. Philippe BILLÉ, habitant rue de l'Amitié, a proposé une conférence sur les oiseaux rencontrés sur la commune.

Heureuse initiative !

Merci aux personnes présentes.

OCTOBRE

Journées du Patrimoine

17 et 18 SEPTEMBRE

Château de Villeneuve la Comtesse



Les voitures de collection et leurs propriétaires



Sacha perplexe devant la marionnette



Visite guidée
du château
par M.
Soulard



A la demande de M. et Mme Michel Soulard, propriétaires du château, des membres de l'Amitié Villageoise et des crucicomtessins ont participé à l'animation des 2 journées du Patrimoine. La recette générée par la buvette a été reversée à l'association du château dans le cadre des travaux de restauration des remparts.

A cette occasion, Mme Bernadette Despres (personne assise sur la photo ci-dessus) a dédié son livre « la Comtesse Aélis en visite au château de Villeneuve la Comtesse » spécialement créé en bande dessinée pour la circonstance. Le livre est en vente au prix de 6 € (mail : AdCdVIC@free.fr)



OCTOBRE



Quelques enfants de la commune se sont rassemblés pour célébrer Halloween et collecter des bonbons et autres friandises auprès des Crucicomtessins. Le village rajeunit !

OCTOBRE



Couscous



Merci à tous les participants pour leur présence à nos activités.
Merci aux bénévoles de l'Amitié Villageoise qui se dévouent sans compter.

NOVEMBRE

Bal



Un agréable après-midi dansant pour les participants qui viennent à La Croix Comtesse pour s'évader du quotidien et retrouver leurs amis.

La journée s'achève par un dîner et quelques danses .
Merci à tous !

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022



PRÉSENTS : MM ROUX Jacques, GINDRAU Vincent, BLED David, DESCOMBES Luc, GUYOT Thierry, GUIBERT Jean-François, DREAN Stéphane, MMES BOUSSEAU Maryse, PLOQUIN Emmanuelle,
ABSENTS EXCUSÉS : LEGEAI Véronique donne pouvoir à DESCOMBES Luc
SISAHAYE Germaine,

N° 01- LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE - REVISION DES PRIX

Le Conseil Municipal, décide de fixer les prix de location de la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Utilisation pour les besoins communaux Ou les activités municipales	Location gratuite	
« L'Amitié Villageoise »	Location gratuite	
Utilisation libre de toute contrainte et prioritaire	Location gratuite	
Autres associations communales	Location gratuite	
Personnes physiques ou associations hors commune	ÉTÉ : 170 € (1)	HIVER : 200 € (2)
Personnes physiques habitant la commune	ÉTÉ : 125 € (1)	HIVER : 155 € (2)
Professionnels ou activités commerciales	200 €	

1. La période d'été allant du 16 avril au 15 octobre
2. La période d'hiver allant du 16 octobre au 15 avril

Il sera demandé une caution aux utilisateurs de la salle communale de 250 €

Le Conseil Municipal décide de maintenir la commission de gestion de la salle communale qui a pour mission de faire appliquer la convention de location adoptée à cette même réunion

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ROUX Jacques Maire	DESCOMBES Luc
GINDRAU Vincent 1 ^{er} Adjoint	PLOQUIN Emmanuelle
BOUSSEAU Maryse 2 ^{ème} Adjointe	SISAHAYE Germaine

N° 02- PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA CDC DES VALS DE SAINTONGE

Considérant que les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de verser tout ou partie de la taxe qu'elles perçoivent à compter du 1^{er} janvier 2022 selon une clé de répartition déterminée par accord du conseil communautaire et de chaque conseil municipal, le Conseil Municipal décide de fixer un taux de reversement de 0 % de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI pour l'année 2022 et l'année 2023.

N° 03- MOTION DE LA COMMUNE DE LA CROIX COMTESSE CONCERNANT LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Le Conseil Municipal de la commune de LA CROIX COMTESSE réuni le 14 novembre 2022,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent à limiter le déficit public.

La commune de LA CROIX COMTESSE soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023,
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8 % estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression .
- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.
- de révoquer les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances.

Concernant la crise énergétique, la Commune LA CROIX COMTESSE soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

•Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

•Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) - c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget

N° 04- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA CLASSE DECOUVERTE A LATHUS ORGANISEE PAR L'ECOLE DE LOULAY

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € (2 enfants de la Commune x 50 euros) à la Coopérative scolaire de l'école primaire de Loulay pour une sortie scolaire avec nuitées du 12 au 16 juin 2023 (Classe découverte à Lathus).

N° 05- DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET SECOURS

Le Conseil Municipal désigne Vincent Gindrau en qualité de correspondant incendie et secours de la commune. Cet élu sera un interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. Il participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes.

N° 06- DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE PROPOSEE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Le conseil municipal accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie selon une convention qui sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

N° 07- DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES DIGUES DE GIRONDE AU CDG DE LA FONCTION TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde.

N° 08- DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CDG 17

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à cette mission au regard de l'objet et des modalités proposées, le conseil municipal décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés avec les personnels, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique.

N° 09- MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE ET LES ABORDS - TRAVAUX ET EMPRUNTS AU SDEER

Le Maire indique au Conseil Municipal que la mise en lumière de l'église et les abords sont terminés.

Le coût des travaux s'élève à 13 352,25 € subventionnés à hauteur de 50 % par le SDEER.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser les 6 676,13 € par un emprunt sur 5 ans au SDEER.

N° 10- QUESTIONS DIVERSES

- Accord pour autoriser le Maire à solliciter des devis pour refaire toutes les ouvertures de la Mairie.
- Accord du Conseil Municipal pour réserver un concert en 2023 avec le Festival EUROCHESTRIES qui se déroulera du 30 juillet au 12 août.
- Accord pour démarrer les travaux d'électricité sous le hangar du Centre-Bourg, accord pour faire effectuer la tranchée.

Bilan financier de la fête médiévale

DÉPENSES	RECETTES
11 841,29 €	14 277,50 €
EXCÉDENT = 2 432,21 €	

La subvention de 1 000 € votée au budget primitif par le conseil municipal en cas de déficit n'a pas été versée en raison de l'excédent produit par la fête.

Beaujolais Karaoke



NOVEMBRE

Entre Beaujolais, charcuterie et desserts, les chanteurs ont entonné de nombreux tubes repris par l'assistance.

Une soirée des plus distrayante et conviviale à renouveler !



JOYEUX NOEL

Merci à Claudine et à Christine qui ont installé la crèche dans l'église.

Pour les personnes qui souhaiteraient se rendre à l'église, elle y sera visible jusqu'au 10 janvier.



DÉCEMBRE

Marché de Noël



L'Amitié Villageoise a organisé ce dimanche 11 décembre son 2ème marché/brocante de Noël.

Merci aux exposants, aux visiteurs et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.



Amitié Villageoise

Jean-Marie ROLLAND	Président	Claude ALTER, Marie DUMAS, Luc DESCOMBES, Madeleine DROUAIRE, Gérard GRANDJEAN, Jean-François GUIBERT, Luc GUILLOTON, Lucienne KERKAERT, Emilie LEBRUN, Jacky LEDRUT, Anne-Marie LHOSTE, Thierry LYSIAK, Dominique MAGNIERI, Yolande OLIVIER, Françoise PIGEAU, Michel SOULARD	Membres actifs
Maud MALVOISIN	1er Vice-Président		
Francette DESCOMBES	2ème Vice-Présidente		
Daniel SWEIKER	3ème Vice-Président		
Emmanuelle PLOQUIN	Secrétaire		
Cathy LYSIAK	Secrétaire-adjointe		
Maryse BOUSSEAU	Trésorière		
Gilles GARNIER	Trésorier-adjoint	Marie-Thérèse ROUX	Commissaire aux comptes
		Jacques ROUX, Maire	Membre de droit
		Jean GUIBERT	Membre d'honneur

Activités 2023

- Dimanche 19 février : repas « Choucroute »
- Dimanche 12 Mars : bal avec Serge LOUIS
- Samedi 29 avril : soirée « Années 80 »
- Vendredi 26 mai : fête des voisins
- 10 Juin : Nantes/déjeuner-croisière sur l'Erdre
- Dimanche 23 juillet : méchoui

- Fin août : séjour dans l'Aveyron
- Vendredi 8 septembre : soirée coupe du monde de rugby
- Dimanche 15 octobre : repas « Cassoulet »
- Vendredi 3 novembre : Assemblée Générale
- Dimanche 12 novembre : bal avec Serge LOUIS
- Vendredi 17 novembre : soirée « Beaujolais/Karaoké »
- Dimanche 10 décembre : marché de Noël



Travaux effectués par les bénévoles



Travaux dans le local communal servant d'entrepôt à l'Amitié Villageoise

Les bénévoles de l'Amitié Villageoise ont entrepris des travaux pour ranger le matériel du comité des fêtes y compris l'aménagement du grenier. La commune a prévu d'y installer un compteur électrique.



Travaux dans le local plonge de la salle communale



Après ces travaux, le circuit « propre » et « sale » sera respecté. Le local plonge sera adapté et doté d'un nouveau lave-vaisselle. L'Amitié Villageoise finance la rénovation.



La suite...en 2023



Voeux de la Municipalité

Pour célébrer la nouvelle année, la population est invitée à un apéritif « déjeunatoire » le SAMEDI 7 JANVIER à 11 heures dans la salle communale.

Le conseil municipal et moi-même comptons sur la présence du plus grand nombre de Crucicomtessins à cet événement traditionnel et convivial.

Le Maire, Jacques ROUX



1922 - 2022

Centenaire de l'édification du monument aux morts de La Croix Comtesse

Délibérations du conseil municipal de La Croix Comtesse (Archives municipales)

L'an mil neuf cent vingt deux, le cinq juin à quinze heures, le conseil municipal de La Croix Comtesse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Petit Camille, Maire.

Etaient présents : Mrs Petit – Brunet – Létang – Gilloird – Roland – Persuit et Baril. Absent : Mr Gourçon.

Après l'élection d'un secrétaire de séance, en la personne de Mr Roland, il fut examiné la suite du dossier comportant l'érection du futur monument consacré à la mémoire des morts de la guerre de 14/18.

Extrait : *le président rend compte au conseil que pour compléter le dossier concernant le monument à ériger à la mémoire des soldats « Morts pour la France », il est nécessaire d'indiquer les noms, prénoms et grades des soldats qui doivent être inscrits sur ce monument.*

Le conseil pour se conformer à cette prescription indique que les noms des soldats de la commune qui seraient inscrits sur le monument à élever à leur mémoire sont : Masure Marcel, soldat – Gautron Octave, Louis, soldat – Bry Emmanuel, soldat – Viaud Edouard, Georges, caporal – Benoit Odile, soldat – Aucher Cyprien, André, soldat – Gourçon Edgar, caporal – Machet Léopold, soldat.

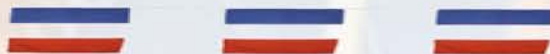
Le conseil indique en outre que les ressources nécessaires pour l'érection de ce monument ont été créées et qu'elles proviennent :

1° de souscriptions pour 2800 Francs

2° de fonds communaux 1400 Francs

3° de la subvention du département (20 % de 4200 Francs) pour 840 Francs – soit ensemble : 5040 Francs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



L'an mil neuf cent vingt deux, le vingt sept août à quinze heures, le conseil municipal de La Croix Comtesse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Petit Camille, Maire.

Etaient présents : Mrs Petit – Brunet – Gilloird – Gourçon – Roland et Baril. Absents : Mrs Létang et Persuit.

Une délibération restée sans réponse...

Le président soumet au conseil une demande du comité qui s'est formé à Paris pour élever au Soudan, et en point de l'ancien front, un monument à la gloire des héros noirs et de leurs chefs de l'armée coloniale morts au champ d'honneur.

La demande est restée sans aucune approbation ou forme de rejet.

Même séance

Le conseil, voulant témoigner sa sympathie et sa reconnaissance aux enfants d'adoption de la France « Morts pour la patrie », vote une subvention de 5 Francs à prélever sur les dépenses imprévues.

Même séance

Le président informe le conseil que suivant le désir exprimé par ce dernier, il a soumis à divers entrepreneurs le croquis de la clôture à faire autour du monument élevé à la mémoire des soldats de la commune « Morts pour la France » et qu'il résulte des prix demandés pour faire cette clôture et qui sont mis sous les yeux du conseil, que les plus avantageux sont :

1° ceux faits par Mr Jonchère Etienne, mécanicien-serrurier à La Croix Comtesse qui offre de fournir et poser la grille en fer demi-rond creux de 0.018 avec fer à T de 30x30 tous les deux mètres et jambe de force moyennant le prix de 20.50 F le mètre linéaire, ce qui représente pour 30 mètres environ : 615 F, plus une plus value pour porte à deux vantaux formant cintre : 37 F – ensemble : 652 F. Toute cette clôture peinte au minium.

2° ceux faits par Mr Caibault André, entrepreneur à Loulay, pour :

a) le soubassement sur lequel doit être scellée la grille en fer, soubassement en béton de ciment qui doit reposer sur le sous sol et dont la largeur et la hauteur au dessus du sol seront de 0. 20 mètre avec renforcement de ce soubassement à chaque jambe de force de la grille, le tout à raison de 10 F du mètre linéaire, soit pour 30 mètres, environ 300 F.

b) la peinture à 2 couches de la grille en fer soit environ 60 m à 3F l'un, 180 F – ensemble 480 F.

le conseil accepte les prix demandés par ces deux entrepreneurs et autorise le Maire à passer avec eux des traités de gré à gré pour un ensemble de dépenses de 1.132 F environ à prendre sur le crédit de 2.000 F ouvert à ces effets sous le n° 50 du budget additionnel de 1922.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus



Inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats de la commune « Morts pour la France »

L'an mil neuf cent vingt deux, le douze du mois de novembre

Le conseil municipal de La Croix Comtesse s'est réuni à la mairie en vue de former le cortège qui doit se rendre au monument élevé par la commune à la mémoire de ceux de ses enfants « morts pour la France ».

Etaient présents : Mrs Petit Maire, Brunet adjoint, Létang, Gilloird, Gourçon, Roland et Baril conseillers municipaux.

Absent : Mr Persuit conseiller municipal, qui s'était fait excuser.

Le cortège a été constitué dans l'ordre suivant :

Les clairons, les enfants des écoles et la jeunesse de la commune, les vétérans de 1870 avec leur drapeau, les anciens combattants et mobilisés de la grande guerre 1914-1918 avec le drapeau de la commune, les familles des soldats « Morts pour la France », le Maire, l'adjoint et les conseillers municipaux assistés de Monsieur le sous-Préfet de Saint-Jean d'Angély, de Mrs Coyard, sénateur, Charrier, conseiller général, Michaud, conseiller d'arrondissement et Pierre Laclautre, avocat, président de la section des anciens combattants, (Mr Villeneau, député, qui avait tenu à venir le matin exprimer sa sympathie à la commune s'était fait excuser de ne pouvoir assister à l'inauguration étant engagé depuis longtemps pour une cérémonie semblable à Chermignac).

Venait ensuite une foule nombreuse composée des habitants de la commune et de plusieurs communes voisines.

En arrivant place de l'église, où le monument a été érigé, les personnages officiels et le conseil municipal prennent place à la tribune dressée à cet effet, devant laquelle sont massés les enfants des écoles d'un côté et les familles des soldats « Morts pour la France », de l'autre ; puis les nombreux assistants font le cercle autour du monument.

On fait tout d'abord l'appel des morts et après chaque nom un ancien combattant répond « Mort pour la France ». Les enfants des écoles et la jeunesse chantent ensuite l'hymne aux morts.

Puis le Maire après avoir pris possession du monument au nom de la commune remercie tous ceux qui ont prêté leur concours pour son érection et son inauguration dans lequel il exprime en même temps toute la reconnaissance due aux morts de la grande guerre et salue ces derniers au nom de la commune et au nom des assistants.

Les enfants des écoles disent ensuite une poésie « Gloire à nos morts ». Puis viennent les discours du président des anciens combattants, du conseiller d'arrondissement, du conseiller général, du sénateur et de Mr le sous-Préfet représentant le gouvernement de la République Française. Tous ces discours sont chauds et vibrants de patriotisme, d'union et de reconnaissance.

L'inauguration commencée à quatorze heures et demie est terminée à seize heures par le chant de la Marseillaise par les enfants des écoles et la jeunesse et la sonnerie au drapeau par les clairons.

*Le cortège officiel s'est dirigé ensuite chez le Maire où un lunch intime lui a été offert
Suivent les signatures de : Roland, Brunet, Gourçon, Gilloird, Baril et Suire.*



Maurice Louis DUBOIS-SADAIN, porte drapeau des anciens combattants de la commune de La Croix Comtesse.



Le monument aux morts et sa grille en 1964 - 1965



Merci aux personnes qui ont déposé un chrysanthème au pied du monument aux morts

*7 heures du matin,
en août....*

